



## Descriptif des enseignements de 2<sup>ème</sup> module Baccalauréat universitaire en Droit

04.09.20/RBd

### Enseignements obligatoires

#### Droit administratif général

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Thierry Largey
<b>Crédits ECTS</b>	8
<b>Heures/ semaine</b>	3 heures de cours et 2 heures de séminaire en automne et au printemps
<b>Examen</b>	Ecrit
<b>Description</b>	L'ordre juridique a élaboré quelques principes généraux qui s'imposent aux activités publiques : légalité, intérêt public, proportionnalité. Il a réglementé les instruments d'action de l'Etat en leur donnant une forme juridique (décision, contrat, etc...) et a doté l'administration d'une forme structurée. Ces règles forment dans leur ensemble la matière du cours de <b>Droit administratif général</b> .

#### Droit civil II

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Philippe Meier / Prof. Denis Piotet, avec la collaboration de Me Alain Thévenaz
<b>Crédits ECTS</b>	8
<b>Heures/ semaine</b>	6 heures de cours en automne et 2 heures de séminaire au printemps
<b>Examen</b>	Ecrit
<b>Description</b>	Le <b>Droit civil II</b> traite des conditions et effets du divorce, des régimes matrimoniaux (dispositions générales et participation aux acquêts) et du droit des successions.

#### Droit constitutionnel II

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Véronique Boillet / Prof. Vincent Martenet
<b>Crédits ECTS</b>	8
<b>Heures/ semaine</b>	4 heures de cours, incluant en moyenne 1 heure d'exercices pratiques en automne et au printemps
<b>Examen</b>	Ecrit
<b>Description</b>	Le cours de Droit constitutionnel II est essentiellement consacré aux droits fondamentaux. Ces droits sont garantis non seulement par la Constitution fédérale et les constitutions cantonales, mais aussi par plusieurs traités internationaux (CEDH, Pacte ONU I et II, etc.). Se fondant sur ces différentes sources, le cours commence par une présentation générale de la matière, puis porte sur les principaux droits garantis. Il se conclut par l'étude des mécanismes internes et internationaux de protection des droits fondamentaux ainsi que du contentieux relatif à ceux-ci. Plusieurs arrêts du Tribunal fédéral et de la Cour européenne des droits de l'homme sont examinés dans le cadre du cours.

## Droit des obligations II

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Ariane Morin*, avec la collaboration de Me Sébastien Friant <i>*La Prof. Morin sera remplacée par la Prof. Valérie Junod lors de cette année académique</i>
<b>Crédits ECTS</b>	9
<b>Heures/ semaine</b>	4 heures de cours et 2 heures de séminaire en automne et au printemps
<b>Examen</b>	Ecrit
<b>Description</b>	Le cours de <b>Droit des obligations II</b> continue l'étude de la Partie générale du CO entamée en première année. Il porte principalement sur la RC (art. 41 à 60 CO), l'exécution et l'inexécution des obligations et autres questions réglées aux art. 68 à 183 CO. Ces questions sont étudiées pour elles-mêmes et en relation avec les règles sur la formation du contrat (art. 1 à 40f CO) et sur l'enrichissement illégitime (art. 62 à 67 CO). Le cours mêle analyse théorique et étude de cas pratiques. Il est complété par un séminaire visant à aider les étudiants à assimiler la matière présentée aux cours. L'examen de droit des obligations II consiste en l'analyse et la résolution par écrit d'un cas pratique, portant sur l'intégralité de la Partie générale du CO (art. 1 à 183 CO).

## Droit pénal II

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Alain Macaluso / Prof. Camille Perrier / Mme Nathalie Dongois, MER
<b>Crédits ECTS</b>	6
<b>Heures/ semaine</b>	4 heures de cours au printemps
<b>Examen</b>	Oral
<b>Description</b>	Le <b>Droit pénal II</b> traite des principales infractions de la partie spéciale du Code pénal (infractions contre la vie et l'intégrité corporelle, contre l'intégrité sexuelle, contre l'honneur, contre la liberté et contre le patrimoine) ainsi que certaines infractions relevant du droit de la circulation routière (LCR) et de la Loi fédérale sur les stupéfiants (LStup)

## Droit social

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Bettina Hummer / Prof. Rémy Wyler avec la collaboration de Mmes Patricia Dietschy, CC et Sylvie Pétremand, CC
<b>Crédits ECTS</b>	6
<b>Heures/ semaine</b>	4 heures de cours et 1 heure de séminaire en automne
<b>Examen</b>	Oral
<b>Description</b>	<p>Ce cours est divisé en deux parties. Dans la première, qui concerne le <i>droit du travail</i>, le contrat de travail, sa conclusion, sa résiliation, la protection de la personnalité, le salaire et les autres obligations principales des parties sont examinées ; ce cours est illustré par de nombreux exemples de jurisprudence.</p> <p>L'autre partie se concentre sur le droit fédéral des assurances sociales. Elle expose la partie générale des assurances sociales (LPGA), le système de pension (composé de l'AVS/AI et de la prévoyance professionnelle), l'assurance-maladie (LAMal) et l'assurance-accident obligatoire (LAA).</p> <p>Dans le cadre des séminaires, l'accent est mis sur l'étude de cas concrets tirés de la jurisprudence (Mmes Sylvie Pétremand, CC et Patricia Dietschy, CC).</p>

## Droit social (en allemand : assurances sociales)

<b>Prof. en charge du cours</b>	Mme Sylvie Pétremand, CC
<b>Examen</b>	Oral
<b>Description</b>	Les candidat-e-s pourront être interrogé-e-s sur la partie <i>droit fédéral des assurances sociales</i> , dispensé par Mme Pétremand en allemand, mais également sur la partie droit du travail dispensé par le Prof. Wyler en français.
	Voir ci-dessus, descriptif du cours de Droit social (en français)

### Fondements romains de droit privé

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Hansjörg Peter
<b>Crédits ECTS</b>	6
<b>Heures/ semaine</b>	6 heures de cours en automne
<b>Examen</b>	Oral
<b>Description</b>	L'enseignement du droit romain est un incontournable historique dans les facultés de droit occidentales. Il permet de donner la vue d'ensemble de l'ordre juridique, en particulier en droit privé, ainsi que de révéler les interactions entre les différents domaines du droit. L'étude du <b>droit romain</b> exerce le raisonnement juridique et favorise une approche pragmatique du droit. Comment expliquer les intérêts hypothécaires ? Quelles différences entre un droit de gage et un cautionnement ? Pourquoi la responsabilité délictuelle n'est-elle pas la responsabilité contractuelle ? Propriété en main commune et copropriété recouvrent-elles les mêmes notions ? Ce sont autant de questions fondamentales, parmi d'autres, auxquelles ce cours apporte une réponse.

### Organisation judiciaire et procédures

<b>Prof. en charge du cours</b>	Prof. Denis Tappy, avec la collaboration de M. Yero Diagne, CC
<b>Crédits ECTS</b>	6
<b>Heures/ semaine</b>	4 heures de cours au printemps
<b>Examen</b>	Oral
<b>Description</b>	<b>L'Organisation judiciaire et procédures</b> présente de manière générale les différents tribunaux et leurs compétences et donne des éléments de procédure civile, de procédure pénale et de procédure administrative, en insistant sur leurs points communs mais aussi sur leurs différences.